LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

n° 22 - juillet 2026

Deux sujets principaux ont été débattus lors de la session départementale des 18 et 19 juin : la prévention et nos politiques d'insertion.

Alors que la situation budgétaire du Département s'améliore peu à peu, les économies réalisées dans nos politiques sociales, notamment dans le champ de la prévention, paraissent d'autant plus inacceptables. C'est le sens de l'intervention de Vanessa Slimani en ouverture de session.

Nous avons aussi réagi au durcissement des sanctions envers les bénéficiaires du RSA : "*Parce que la précarité ne se combat pas avec des sanctions, mais avec des solutions.*"

Très bonne lecture, et bel été à toutes et à tous !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly, Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

SOMMAIRE

P.2 **Prévention : des actions à développer, des budgets à ne pas sacrifier**
P.4 **Insertion : un durcissement des règles et des interrogations**

Pour nous contacter : Steve Renard (collaborateur du groupe *Socialiste et Républicain*)
groupe@ser45.fr 06.86.55.60.75 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Retrouvez-nous sur internet :
www.ser45.fr facebook.com/groupeser45

Prévention :
des actions à développer, des budgets à ne pas sacrifier

En ouverture de session, Vanessa Slimani a défendu la nécessité de mettre en place une véritable politique départementale de prévention sur l'ensemble des compétences sociales, regrettant les économies réalisées sur le budget 2026 dans le champ de la prévention.

Vanessa SLIMANI

Face au désengagement progressif de l'État et la volatilité de nos recettes, il nous est régulièrement signifié que la rigueur budgétaire s'impose. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, reconnu que « la dégradation du service public départemental serait inévitable *». Or, c'est précisément dans ce contexte que des économies ont été consenties, ces dernières années, au détriment de politiques publiques essentielles. Mais ces choix ne relèvent pas d'une fatalité comptable. Ils sont éminemment politiques. Et la prévention en est la première victime, précisément parce que ses effets, bien que profonds, ne se mesurent pas à court terme. Pourtant, l'histoire nous enseigne que les économies réalisées aujourd'hui sur la prévention se paieront demain à un coût bien plus élevé.*

Sur la protection de l'enfance, je tiens à saluer les avancées réalisées ces dernières années. Mais ces efforts, aussi louables soient-ils, ne suffisent pas. La prévention ne saurait se limiter à la création de places. Elle implique de soutenir les familles avant la rupture, de recruter des travailleurs sociaux en nombre suffisant, de garantir à chaque enfant confié une scolarité adaptée, et d'accompagner nos partenaires associatifs. Le coût de la prévention est dérisoire comparé à celui d'une protection de l'enfance qui se refermerait sur elle-même, et comparé, surtout, au gâchis humain que représente l'avenir brisé de ces jeunes. C'est pourquoi nous continuerons de nous opposer à la réduction des subventions allouées à certaines associations œuvrant dans ce champ.

Concernant l'autonomie des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie ne saurait se résumer à une prise en charge a posteriori, une fois la dépendance installée. Elle passe, au contraire, par l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile, par le soutien aux aidants

familiaux, par le développement des services d'aide et de soins à domicile. Une véritable politique de prévention dans ce domaine, c'est offrir à chacun la possibilité de vieillir dignement, là où il le souhaite, et faire du maintien à domicile non pas une solution par défaut, mais un choix accompagné.

S'agissant du RSA et de l'insertion, la prévention ne saurait se réduire à un accompagnement renforcé des bénéficiaires, assorti de sanctions. Elle doit, au contraire, s'attaquer en priorité au non-recours, qui touche pourtant plus d'un tiers des personnes éligibles au niveau national. La prévention consiste à lever en amont les obstacles périphériques qui entravent le retour à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, logement, santé. Au-delà des sanctions, ce sont des solutions qu'il faut apporter. Or, les économies réalisées en 2025 et 2026 vont à l'encontre de cette approche.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2025 laissent entrevoir des signes d'amélioration. Si vous mettez en avant la prudence qui doit rester de mise et les efforts de gestion consentis, nous insistons, pour notre part, sur cette question fondamentale : les coupes budgétaires dans nos politiques sociales étaient-elles indispensables ? Pour nous, la réponse reste non. Car les sommes que nous n'investissons plus, notamment pour développer les actions de prévention, ne représentent qu'une infime partie du budget global de notre collectivité. Pourtant, elles sont indispensables pour garantir un avenir à celles et ceux qui ont besoin de l'action publique pour les accompagner. La prévention n'est pas un supplément d'âme que l'on sacrifierait lorsque les finances sont tendues. C'est un investissement social, le plus rentable à long terme. C'est aussi, et surtout, une question de justice sociale et territoriale, car ce sont toujours les mêmes, les habitants des zones rurales, les familles modestes, qui paient le prix de ces arbitrages. Anticiper coûte moins cher que réparer. Cette évidence est à la fois une nécessité budgétaire et une exigence éthique.

En cohérence avec l'intervention de Vanessa Slimani, notre groupe s'est abstenu sur la décision budgétaire modificative du budget 2026 ; cette décision ne corrige en rien le budget que nous n'avions pas voté.

Insertion/RSA :
un durcissement des règles et des interrogations

Nous nous sommes abstenus sur plusieurs rapports dans le domaine de l'insertion. Des rapports traduisant un durcissement des sanctions envers les bénéficiaires du RSA.

ABSTENTION

Dans le cadre de la prolongation de la convention de gestion du RSA avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous sommes revenus sur les propos du Président du Département dans la presse, propos s'apparentant à une stigmatisation croissante des personnes les plus vulnérables. Nous avons rappelé que le RSA était un droit reconnu à toute personne en situation de précarité qui permet de garantir un minimum de dignité. Si nous sommes d'accord sur la nécessité de respecter les engagements, les nouvelles sanctions proposées semblent disproportionnées : supprimer intégralement le RSA pour une personne seule, ou de moitié pour un foyer, pour deux refus d'offres d'emploi, un rendez-vous manqué, c'est la précarité absolue qui guette. Peut-on résoudre la précarité par la punition ? Vanessa Slimani a rappelé les freins invisibles pour de nombreux bénéficiaires : problèmes de santé, de mobilité, de garde d'enfants, ou encore des difficultés psychologiques. Face à cette logique de méfiance, nous avons rappelé la nécessité d'un accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du RSA, avec des solutions adaptées aux réalités ; un dialogue avec la CAF pour clarifier les règles et éviter les situations de précarité extrême, notamment pour les personnes âgées ; une évaluation humaine des dossiers, plutôt qu'une approche purement administrative et sanctionnatrice ; un refus catégorique de la stigmatisation : les bénéficiaires du RSA ne sont pas des fraudeurs, ce sont des personnes en difficulté qui ont besoin de soutien. Nous choisissons la voie de la solidarité, de l'accompagnement et de la dignité. Parce que la précarité ne se combat pas avec des sanctions, mais avec des solutions.

ABSTENTION

Nous nous sommes aussi abstenus sur le partenariat entre le Département et France Travail. Nous avons salué l'ambition portée par ce partenariat : renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, en fluidifiant les parcours et en mutualisant les expertises entre France Travail et le Département, car nous partageons la volonté de lutter contre la précarité et de favoriser l'insertion professionnelle dans notre territoire. Mais nous veillerons à ce que ces intentions se traduisent concrètement sur le terrain, sans laisser personne sur le bord de la route. Parmi nos points de vigilance : l'équité territoriale et l'accès effectif aux dispositifs ; les moyens humains et financiers alloués ; la complexité du système ; le suivi et l'évaluation de ces dispositifs. Ces conventions peuvent être une opportunité pour le Loiret, à condition que personne ne soit laissé de côté, où qu'il habite dans le département, que les moyens soient à la hauteur des ambitions, que le système reste simple et humain, et que l'évaluation soit transparente.